

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 24 juin 2020 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

15 conseillers municipaux sont présents.

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Isabelle HERBERT

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Révision simplifié du PLU.
- Présentation CCVHA
- Représentant supplémentaire commission CCVHA
- Membres commission impôts directs
- Fonds de solidarité du bloc local
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020.

PRESCRIPTION DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va falloir effectuer une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de la centrale photovoltaïque qui revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il présente.

La carrière de « Chauvon » n'étant plus exploitée, ce projet servirait à sa réhabilitation. Sa superficie d'environ 20 ha permettrait une production potentielle annuelle d'environ 24 000 MWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 10 000 habitants. Une quantité de CO₂ non émis par an grâce à la production d'électricité solaire estimée à 11 000 Teq CO₂/an. Le raccordement électrique peut se faire à un poste source situé à environ 6,500 km du projet. La hauteur des panneaux ne dépasserait pas 3 mètres, ils seraient posés sur des blocs de béton non enterrés. Le site serait clôturé, des aménagements de haies, de jachères fleuries ou écrans végétaux pourraient être réalisés. L'entretien du couvert végétal pourrait être fait par pastoralisme ovin, projets apicoles. L'éco pâturage et des activités agricoles extensives seraient compatibles avec la centrale.

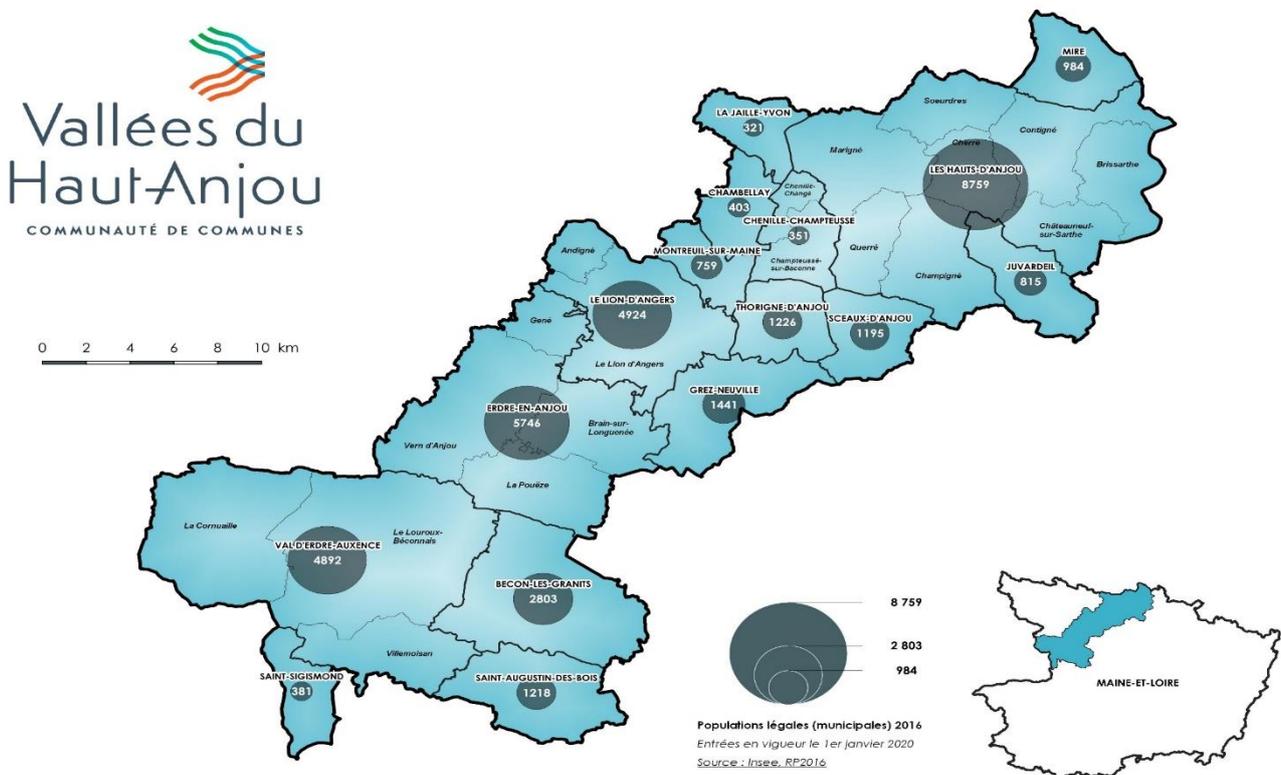
La maintenance du site pourrait être faite avec des entreprises locales et l'embauche d'un ETP pour l'entretien.

La société ENGIE Green s'engage à procéder au démantèlement et au recyclage des panneaux en fin de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité

PRÉSENTATION DE LA CCVHA

Monsieur le Maire présente la carte de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Conseil Municipal et le trombinoscope des élus.



TROMBINOSCOPE DES ÉLUS

Le Président



Etienne GLÉMOT
Le Lion d'Angers

Les Vice-présidents



Maryline LÉZÉ
Les Hauts d'Anjou



Pascal CRUBLEAU
Grez-Neuville



Virginie GUICHARD
Saint-Augustin-des-Bois



Joël ENSAULT
Sceaux-d'Anjou



Marie-Ange FOUCHEREAU
Bécon-les-Granits

Les autres membres



Noorudine MUHAMMAD
Le Lion d'Angers



Marc-Antoine DRIANCOURT
Les Hauts d'Anjou



Jean-Pierre BRU
Val d'Érdre-Auxence



Brigitte GUIRRIC
Miré



Eric FRÉMY
Thorigné-d'Anjou



Yamina RIOU
Érdre-en-Anjou



Michel BOURCIER
Val d'Érdre-Auxence



Estelle DESNOES
Les Hauts d'Anjou

Les conseillers titulaires



Valérie AVENEL
Becon-les-Granits



Catherine BELLANGER-LAMARCHE
Val d'Érdre-Auxence



Marie-Françoise BELLIER-POTTIER
Montreuil-sur-Maine



Jean-Pierre BOISNEAU
Saint-Sigismond



Alain BOURRIER
Les Hauts d'Anjou



Christelle BURON
Les Hauts d'Anjou



Emmanuel CHARLES
Saint-Augustin-des-Bois



Isabelle CHARRAUD
Le Lion d'Angers



Guy CHESNEAU
Chenillé-Champzeussé



Pascal CHEVROLLIER
La Jaille-Yvon



Sébastien DROCHON
Érdre-en-Anjou



Benoit ERMINE
Les Hauts d'Anjou



Juanita FOUCHER
Juvardel



David GEORGET
Le Lion d'Angers



Marie-Claude HAMARD
Le Lion d'Angers



Annick HODÉE
Val d'Érdre-Auxence



Jean-Marie JOURDAN
Val d'Érdre-Auxence



Liliane LANDEAU
Miré



Véronique LANGLAIS
Les Hauts d'Anjou



Frédérique LEHON
Grez-Neuville



Marie-Hélène LEOST
Les Hauts d'Anjou



Florence MARTIN
Sceaux-d'Anjou



Frédéric MARTINEAU
Érdre-en-Anjou



Florence MOURAUD
Érdre-en-Anjou



Muriel NOIROT
Le Lion d'Angers



Jean PAGIS
Chambellay



Françoise PASSELANDE
Érdre-en-Anjou



Mireille POILANE
Val d'Érdre-Auxence



Michel POMMOT
Les Hauts d'Anjou



Carole RUAULT
Thorigné-d'Anjou



Rachel SANTENAC
Les Hauts d'Anjou



Michel THÉPAUT
Les Hauts d'Anjou



Laurent TODESCHINI
Érdre-en-Anjou



Patrice TROISPOIS
Érdre-en-Anjou

Les conseillers suppléants



Catherine BOURGEOIS
La Jaille-Yvon



Jean-Pierre BOUVET
Chenillé-Champzeussé



Marc BRINET
Saint-Sigismond



Arnaud FREULON
Juvardel



Jacky HAYER
Chambellay



Vincent VIGNAIS
Montreuil-sur-Maine

Le comité de direction



Christophe GHEERAERT
Directeur général



Estelle PIVARD
Directrice adjointe
Finances et Évaluation des
politiques



Daniel PEREIRA
Directeur adjoint
Dév. économique et
Serv. à la population



Maïté THIBAUT
Directrice adjointe
Ressources humaines

REPRÉSENTANT SUPPLÉMENTAIRE COMMISSION CCVHA

Monsieur le Maire informe qu'il faut nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission SISTO de la CCVHA.

- Titulaire : Yannick CHEMINEAU
- Suppléant : Antoine MICHEL

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, et après exposé et délibéré, le conseil municipal entérine la proposition de la liste ci-dessous de contribuables établi en vue de constituer la commission communale des impôts directs.

1	MME	AUDOIN	Claudie
2	M.	CAUCHON	Jean-Yves
3	M.	CHEMINEAU	Yannick
4	M.	COTTIER	Denis
5	M.	COTTIER	Jean-Marc
6	M.	COTTIN	Yannick
7	MME	COUDRAIS	Florence
8	M.	FLON	Raymond
9	M.	FOURRIER	Alain
10	MME	GARREAU	Line
11	M.	GUILLAUMET	Patrick
12	MME	HERBERT	Isabelle
13	MME	LAHAYE	Christelle
14	MME	LE JALLÉ	Catherine
15	MME	LEROY	Céline
16	M.	LÉZÉ	Laurent
17	M.	MÉZIÈRE	Anthony
18	M.	MICHEL	Antoine
19	M.	MIRANDE	Christian
20	MME	POIRIER	Laurence
21	MME	RUALT	Carole
22	M.	VILLEDEY	Michel
23	M.	VOISIN	Jacques
24	MME	WALTER	Agnès

COMMISSION CANTINE

Carole RUALT fait un retour au Conseil Municipal sur le marché de la restauration scolaire en cour :

2 prestataires ont répondu :

> CONVIVIO (fournisseur actuel)

> RESTORIA

L'analyse est en cours d'élaboration, suite aux réponses fournies et à une dégustation qui a eu lieu mercredi 17 juin.

Ce qui ressort dans un premier temps:

Qualité et service de gamme supérieure pour RESTORIA (Traçabilité des produits, possibilité de moduler les menus, étiquetage des produits avec liste des ingrédients et allergènes, cela n'est pas possible chez CONVIVIO).

Prix plus bas pour CONVIVIO

2,21 HT pour CONVIVIO, contre 2,43 HT pour RESTORIA

A l'échelle de notre commune, cela représente une différence de budget de 2 600 € / an (en se basant sur 11 400 repas commandés en 2018).

La commission jeunesse propose de se positionner pour RESTORIA, tout en sachant que 5 communes font partie du marché, chacune devra se positionner, la majorité l'emportera.

Selon le résultat du marché nous devons nous positionner sur le point financier de la cantine (après un bilan financier précis, étude du prix pour les parents et de la part subventionnée par la commune).

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour garder CONVIVIO.

FONDS DE SOLIDARITE DU BLOC LOCAL CCVHA / COMMUNES

LE CONSEIL municipal,

SUR proposition du Maire ;

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 qui a déclaré certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE et le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE relatif aux aides de minimis, dit « régime de minimis »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2020 décidant la création d'un volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience et approuvant les termes de la convention-type correspondante;

VU la délibération de la communauté de communes des Vallées du haut Anjou en date du 4 Juin 2020 Fonds territorial Résilience

CONSIDÉRANT que la France subit actuellement une crise sanitaire sans précédent qui impacte très fortement les acteurs économiques locaux ;

CONSIDÉRANT qu' à côté de la mise en place de divers dispositifs nationaux et régionaux, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et les communes qui la compose souhaitent soutenir les entreprises qui ne récupéreront pas leur chiffre d'affaires perdu pendant cette période et qui risque de disparaître ; qu'il revient à la puissance publique, compte tenu des effets négatifs que peut entraîner le dépôt de bilan en masse des entreprises du territoire, en termes économiques, sociaux, fiscaux, et plus généralement en termes de cohésion sociale, de contribuer à la prévention des situations de cessation d'activités des entreprises du territoire ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA et les communes souhaitent soutenir les entreprises qui entrent dans le règlement d'intervention en annexe par le versement de subventions ; que ces fonds provenant de la Communauté de communes à hauteur de 500 000 € et des communes participantes au dispositif à hauteur de 13.80 € par habitant (population municipale en vigueur 1^{er} janvier 2020) dans le cadre du volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience de la Région Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce dispositif, la CCVHA s'occupe de l'animation, mais également du versement des aides ;

ENTENDU l'exposé du Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité:

Le Conseil municipal :

- Valide le dispositif d'aide ci-dessus évoqué et son règlement d'intervention, notamment la participation de 13, 80 euros par habitant (population municipale au 1^{er} janvier 2020).
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document, convention et avenants utiles à l'application de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION COMMUNICATION

La gazette va être distribuée le 30 juin et 1^{er} juillet

COMMISSION VOIRIE

Une réunion est prévue le 30 juin pour les riverains de la rue de la Harderie concernant les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable suivi de la tranche optionnelle 1 de la Requalification Urbaine du Bourg qui commenceront cet été.

La fibre sera commercialisable dans une partie du village. L'élagage pose un problème pour le déploiement de la fibre en campagne. Un adressage sera refait sur l'ensemble de la commune, environ 103 maisons sont concernées pour se voir attribuer des numéros ou nom de rue. L'antenne sera branchée à l'automne par ORANGE.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 9 SEPTEMBRE 2020

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 22H30